

Question présentée par le député :

M. Mathias Buschbeck

Date de dépôt : 26 janvier 2017

Question écrite urgente

A quand un débat sur le tracé et le financement de la traversée du lac ?

Le 5 juin 2016, le peuple genevois acceptait l'inscription dans la constitution genevoise du principe de la traversée du lac. A cette occasion, le Conseil d'Etat indiquait dans la brochure explicative envoyée à la population que « s'agissant pour l'heure de se prononcer uniquement sur le principe d'une grande Traversée et non sur sa construction et son financement », il soutenait cette initiative. Durant la campagne, le Conseil d'Etat n'a cessé de répéter qu'il s'agissait d'un principe et que les questions sur le type d'ouvrage – pont ou tunnel –, le tracé et le financement seraient abordées après la votation. Si le Conseil d'Etat a effectivement confié au conseil consultatif « Traversée du lac » la mission de trancher entre le pont et le tunnel, il n'a pas encore dévoilé sa stratégie ni sur le choix du tracé et des sorties ni sur le financement.

- *Quand le Conseil d'Etat compte-t-il dévoiler sa stratégie en vue de l'adoption d'un tracé et des sorties, respectivement une stratégie pour définir un mode de financement ?*
- *Quels seront les organes chargés de ces choix ?*
- *Quelle consultation des milieux et des régions concernées est-elle prévue ?*
- *Quand le Conseil d'Etat compte-t-il arrêter un tracé et un financement définitifs ?*